

**ASSOCIATION SURESNOISE
D'AIDE ET SOINS À DOMICILE**

4 avenue Gustave Stresemann

92150 SURESNES

Tél : 01 40 99 97 99

Fax : 01 45 06 20 04

RAPPORT MORAL 2022

RAPPEL :

Le service de Soins Infirmiers à domicile de Suresnes est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, à caractère médico-social. Il a été créé en novembre 1986 avec une capacité à son origine de 25 places personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes. L'autorisation d'intervention est uniquement sur la commune de Suresnes. Par la suite des demandes d'extension ont été déposées pour atteindre à ce jour une capacité de 105 places dont 5 places pour personnes en situation de handicap. La dernière extension date du 3 mars 2012.

La mission du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) s'inscrit dans une mission d'intérêt général qui consiste en des actions de soutien, de prévention, d'éducation, de soins et d'accompagnement y compris à titre palliatif ou dans le cadre de démence au domicile.

Le service assure, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.

L'une des caractéristiques majeures de la réalisation des soins au domicile du patient est le lien nécessaire qui existe entre la prise en charge soignante, la dimension sociale et familiale, et le travail en réseau avec d'autres acteurs médico-sociaux, sanitaires ou sociaux.

C'est pour cette mission essentielle que le SSIAD s'efforce de travailler dans la mesure du possible en réseau avec tous les partenaires du secteur social, médico-social, sanitaire, aussi et surtout avec les intervenants du domicile (auxiliaires de vie, aide à domicile, aidants familiaux, bénévoles ...)

Nous travaillons donc en étroite collaboration avec la coordination gérontologique de la ville. L'objectif recherché est de donner aux usagers une information quant aux moyens existants pour leur permettre un maintien à domicile optimum. C'est au cours des commissions de suivi gérontologique, que la coordination des soins peut se faire avec le service d'aide à domicile de la ville, l'unité de gériatrie aiguë et l'unité mobile de gériatrie de l'hôpital Foch, le CMP Jean Wier, les travailleurs sociaux de l'équipe départementale APA, les associations prestataires et mandataires d'auxiliaires de vie...

L'allocation et le financement du ssiad dépendent de l'agence régionale de santé (ARS).

Il est exclusivement financé par les caisses d'assurance maladie sous forme de dotation globale.

Le personnel du service est constitué de :

Professionnels de santé soit :

- 1 infirmière coordinatrice chargée de coordonner les activités du service et d'organiser les prises en charges.
- 4 infirmières diplômées d'état pour pratiquer des actes spécifiques : injections, pansements, prise de constantes, perfusions, surveillance des traitements médicamenteux.
- 16 aides-soignants(es) chargés sous le contrôle et la responsabilité de l'infirmière de prodiguer des soins d'hygiène et de confort.

Personnel administratif soit :

- 1 directrice garante de l'organisation et de la qualité du service rendu
- 1 assistante administrative chargée de l'accueil physique et téléphonique et de la gestion administrative
- 1 chargée de mission responsable qualité à temps plein

Le service fonctionne 7 jours sur 7 de 7h30 à 20h00.

POPULATION DU SSIAD EN 2022

Comme les années précédentes une population de personnes âgées à prédominance féminine

Les bénéficiaires sont âgés de 85 ans en moyenne pour le secteur des personnes âgées et sont majoritairement des femmes 70% dont l'âge moyen est de 86 ans (67% en 2021, 71% en 2020).

L'âge moyen des hommes est de 83 ans. (82 ans en 2021)

De plus en plus une population **très âgée 58%** (54% en 2021, 47% en 2020, 46% en 2019) des usagers **ont entre 85 ans et 95 ans**

La doyenne des personnes prises en charge sur l'année 2022 est âgée de 105 ans, la plus jeune de 65 ans.

Sur l'année 2022 nous avons suivi 119 patients sur le secteur personnes âgées avec une durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année de 328 jours.

En ce qui concerne la prise en charge des personnes en situation de handicap

L'âge moyen est de 51 ans.

Sur l'année 2022 nous avons suivis 4 patients en situation de handicap. 3 femmes et 1 homme. Avec une durée moyenne de séjour de 1 jour.

QUELQUES CHIFFRES SUR 2022

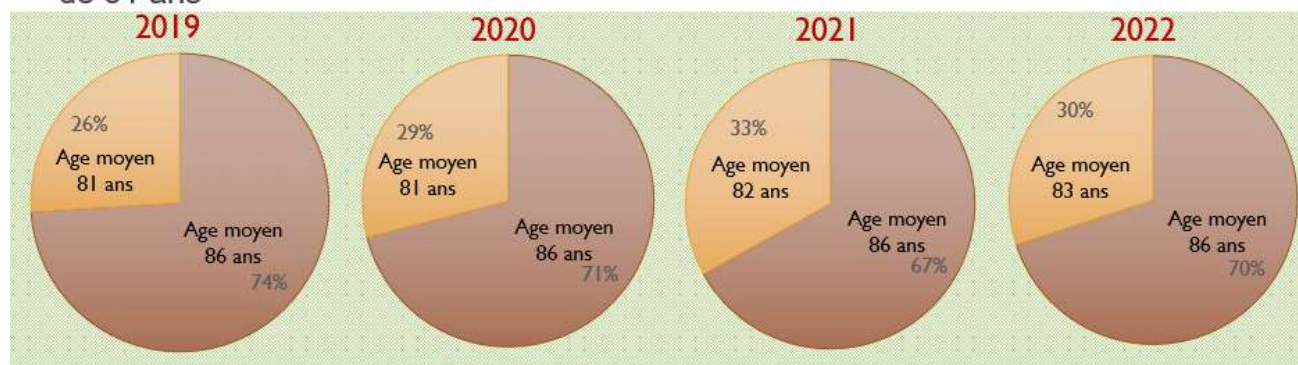
❖ 119 personnes âgées dont 70 % de femmes

- moyenne d'âge des femmes 86 ans
- moyenne d'âge des hommes 83 ans

La doyenne des usagers est âgée de 105, la plus jeune 65 ans,

❖ Une population très âgée : 58 % des usagers ont entre 85 et 95 ans (46 % en 2019 et 47 % en 2020).

❖ 4 personnes en situation de handicap : 3 femmes et 1 hommes dont l'âge moyen est de 51 ans



Hommes - Femmes

6

ÉTAT DE SANTÉ ET PERTE D'AUTONOMIE

Pour rappel, « les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes dits "iso-ressources" (Gir). À chaque Gir correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les Gir 1 et 2 correspondent aux personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants » Les patients des groupes 1 et 2 nécessitent une charge importante en soins (temps de présence, nombre de passages, mise en place de binôme) avec des interventions souvent très longues et pour lesquelles l'intervention conjointe du SSIAD et d'un service d'aide à domicile est nécessaire.

Les patients du groupe 4, même si leur dépendance est moindre, nécessitent un temps de présence souvent long car il s'agit de patients ayant des troubles cognitifs débutants et qui nécessitent de la part des intervenants un travail de stimulation et d'autonomisation important.

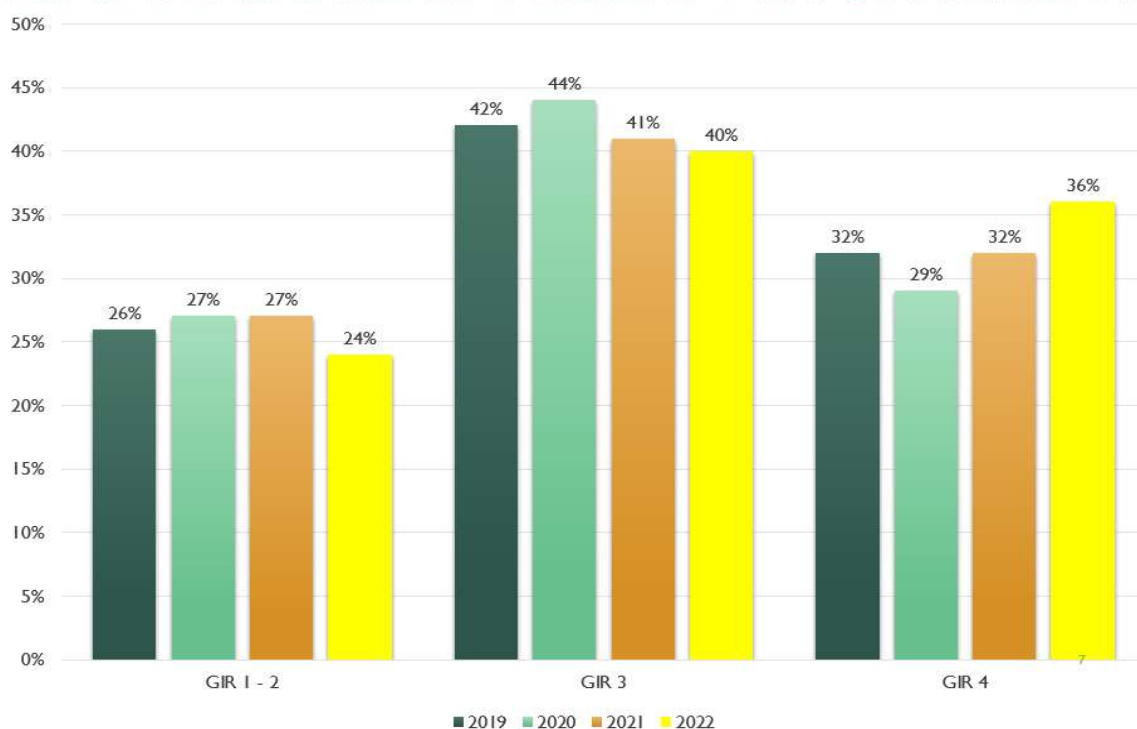
Des patients de plus en plus dépendants

Selon le modèle GIR 24% de nos patients sont très dépendants ils se répartissent entre les GIR 1 et 2 nécessitant plusieurs passages 7 jours sur 7.

- 40% des patients sont classés en GIR 3
- 36% sont moyennement dépendants GIR 4

Les patients peu dépendants GIR 5 et 6 sont inexistantes sur l'année 2022 comme les années précédentes.

ÉTAT DE SANTÉ ET PERTE D'AUTONOMIE PA

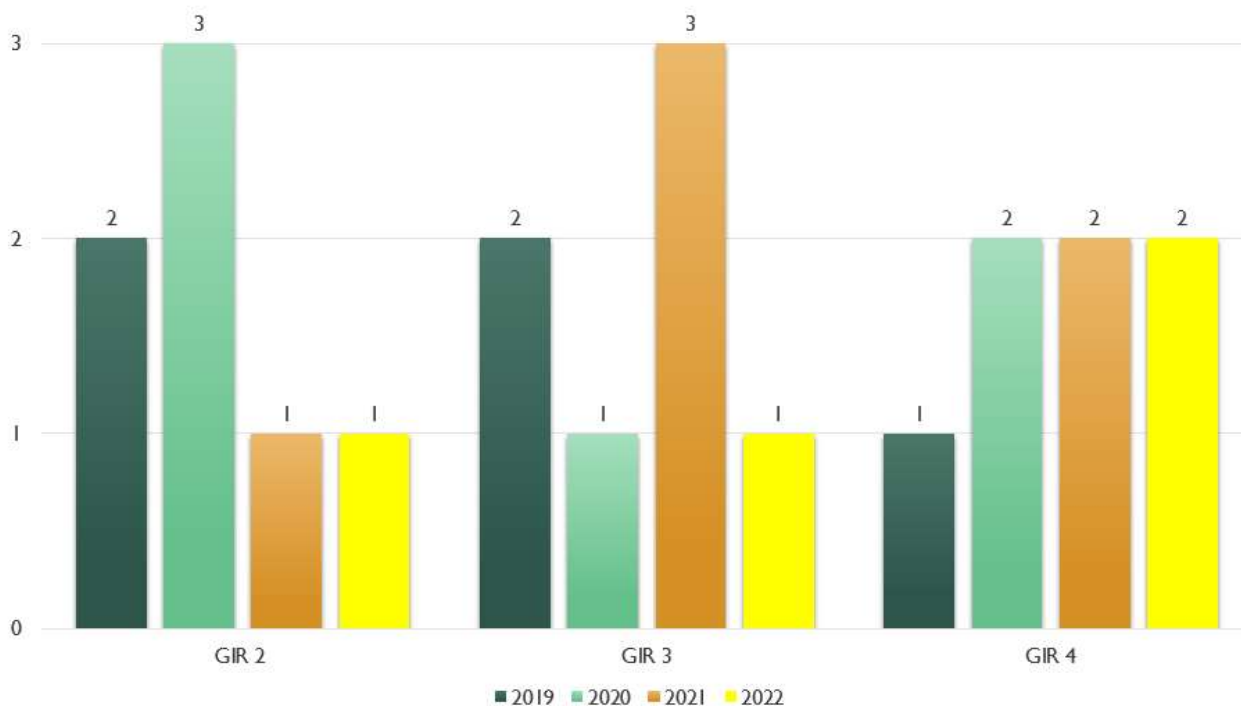


Sur le secteur des personnes en situation de handicap :

1 patient en GIR 2
1 patient en GIR3
2 patients en GIR 4

ETAT DE SANTE ET PERTE D'AUTONOMIE PH

4

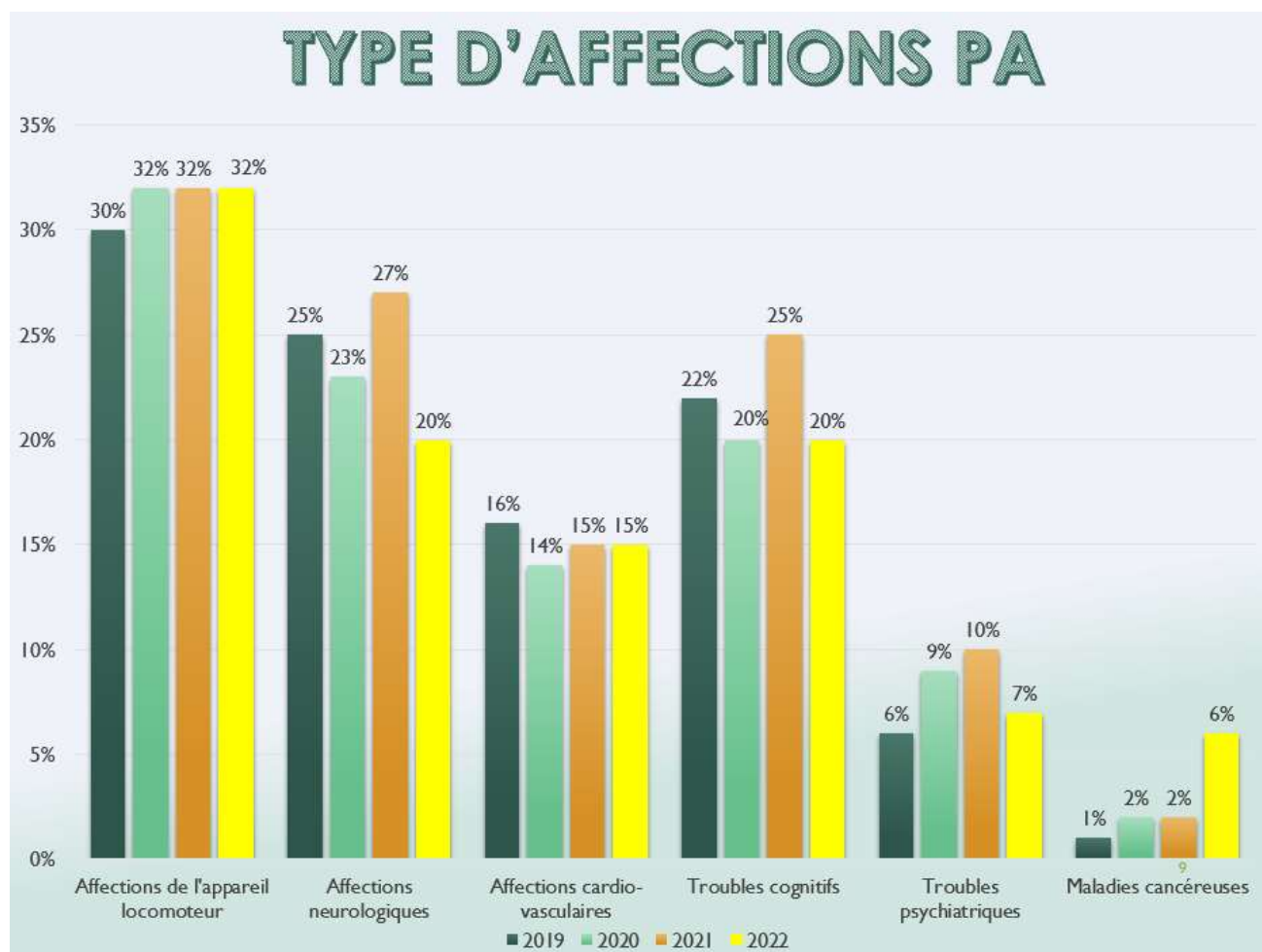


TYPE D'AFFECTIONS

La population prise en charge étant très âgée et/ou en situation de handicap, elle est polypathologique. Nous pouvons néanmoins faire un focus sur les pathologies principales ayant motivées la prise en charge par le service.

Sur le secteur des personnes âgées :

- Affections de l'appareil locomoteur 32% (états grabataires, troubles de la marche, états d'incontinence...)
- Affections neurologiques 20% (AVC, syndrome parkinsonien sclérose en plaque...)
- Affections cardio-vasculaires 15% (insuffisance cardiaque avec hypertension artérielle)
- Troubles cognitifs 20% (maladies Alzheimer ou maladies apparentées...)
- Troubles psychiatriques 7% (psychose, névrose...)
- Maladies cancéreuses 6%

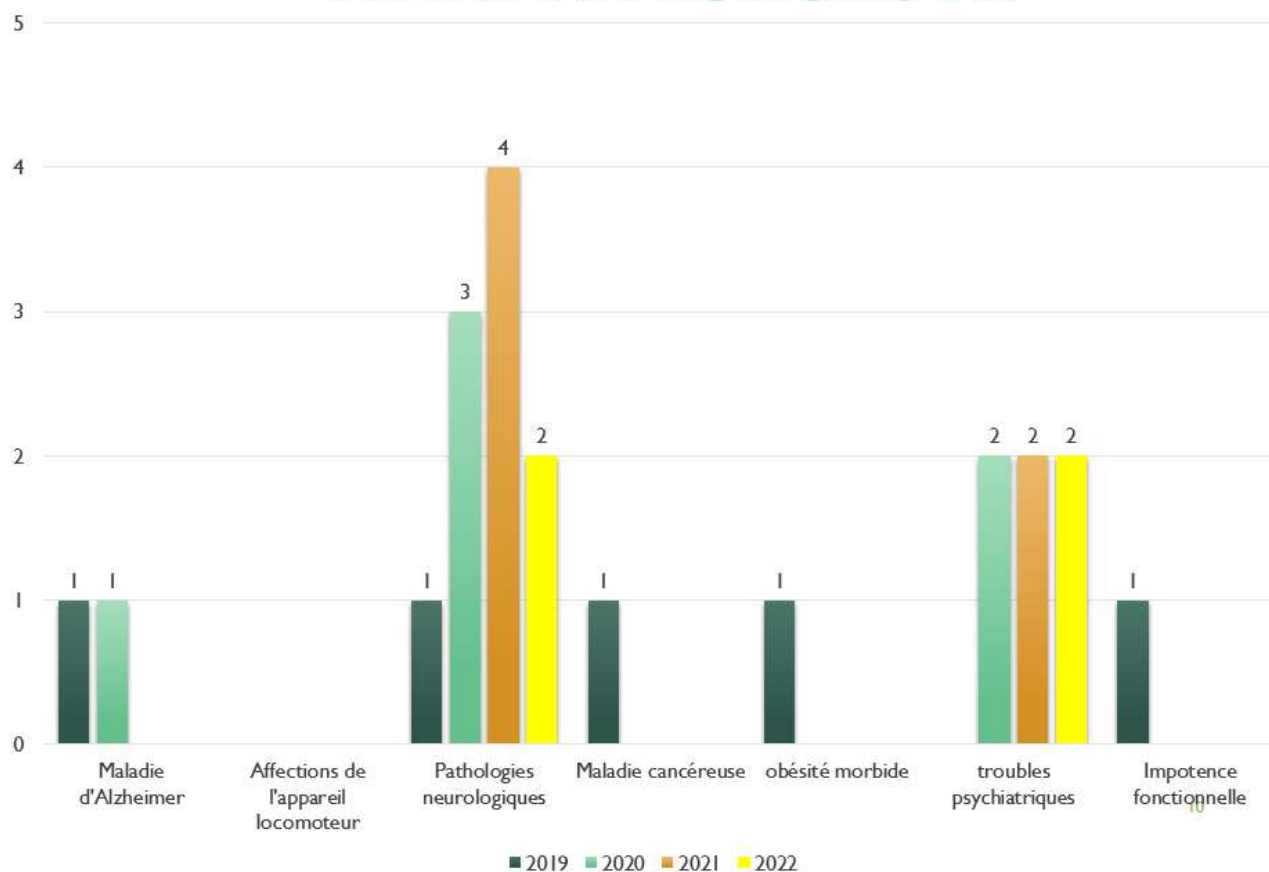


Sur le secteur des personnes handicapées :

Pour les 4 personnes en situation de handicap :

- 2 souffrent d'une pathologie neurologique
- 2 troubles psychiatriques

TYPE D'AFFECTIONS PH



CONDITION DE VIE

Les patients les plus dépendants vivent le plus souvent avec un membre de la famille.

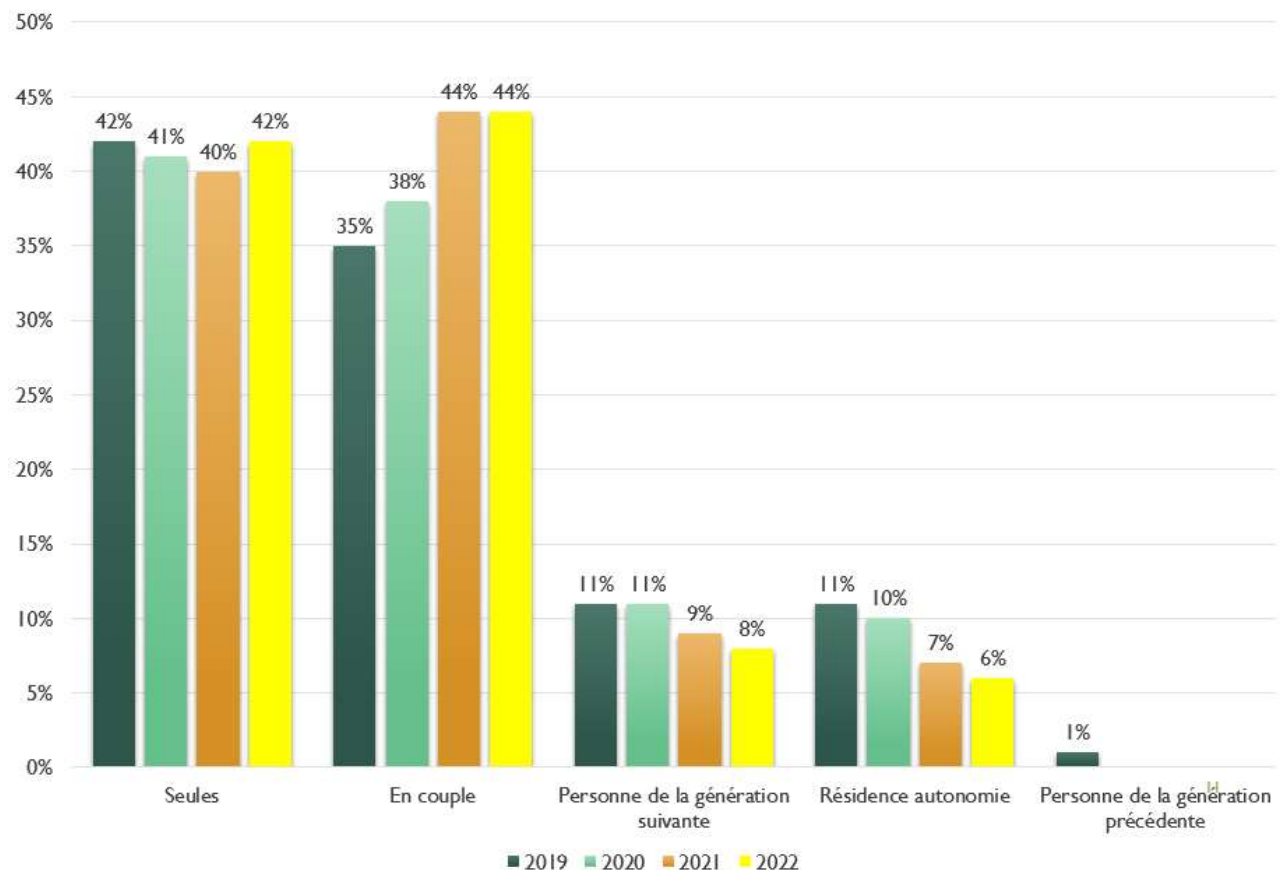
C'est le plus souvent avec l'aide du conjoint ou un autre membre de la famille que le maintien à domicile peut se faire.

Le domicile personnel est le lieu de vie dans la majorité des cas.

Sur le secteur personnes âgées :

- 44% en couple
- 42% de nos patients vivent seuls (essentiellement des femmes)
- 8% avec des personnes de générations suivantes (enfants ; petits enfants) ce sont les patients les plus dépendants.
- 6% sont dans une résidence autonomie (résidences Albert CARON et LOCARNO et résidences séniors).

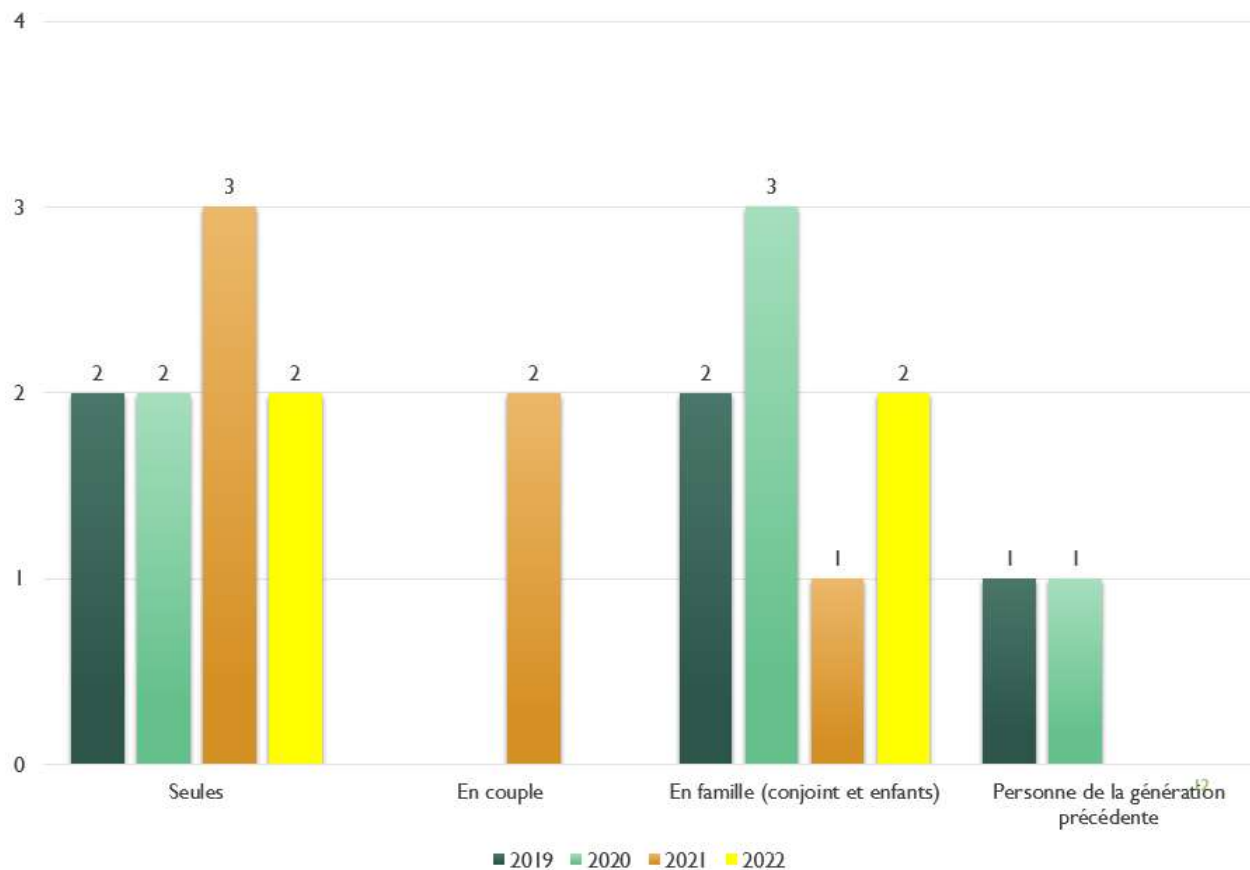
CONDITIONS DE VIE PA



Sur le secteur personnes en situation de handicap :

- 2 personnes vivent seules
- 2 personnes en famille (conjoint enfants)

CONDITIONS DE VIE PH



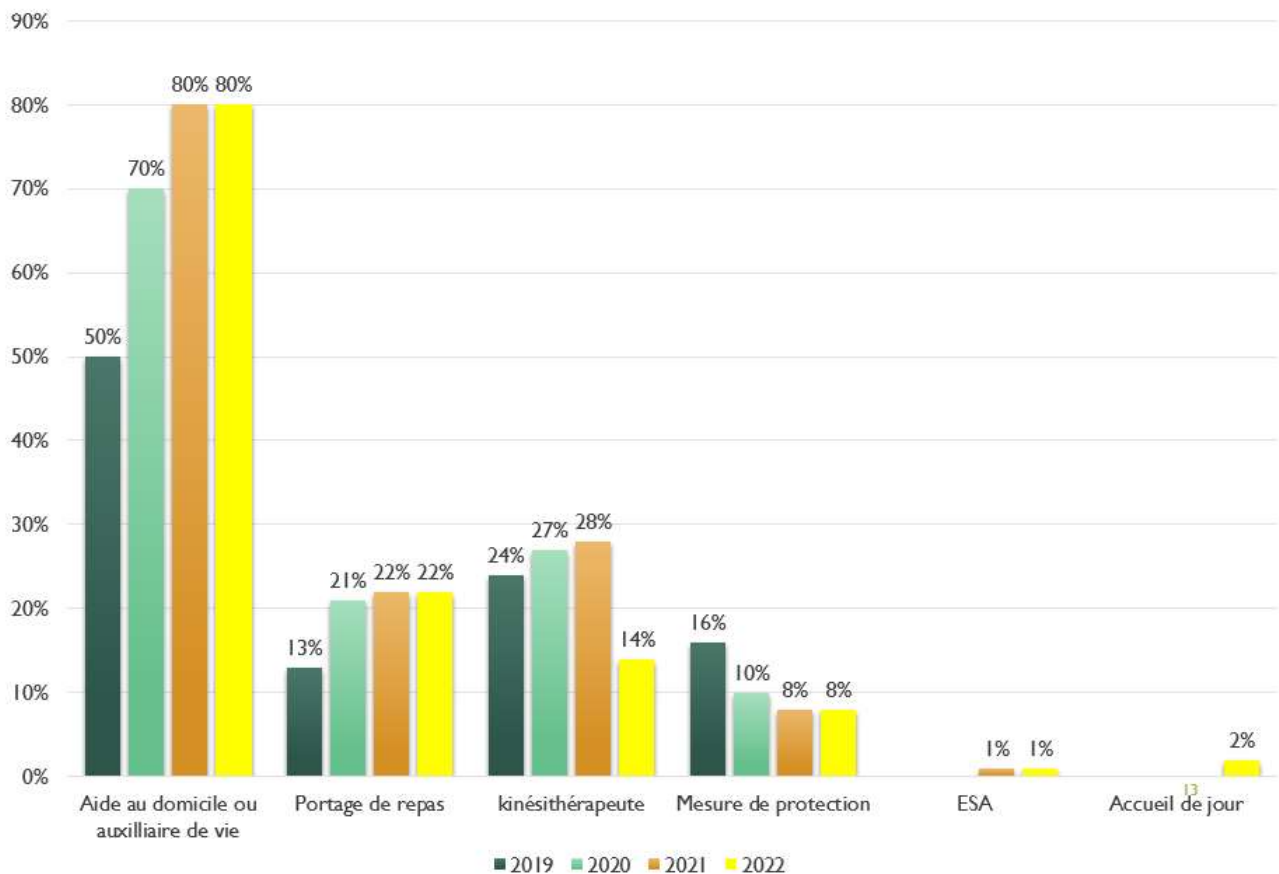
LES AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES

Le plus souvent il existe plusieurs aidants à intervenir au domicile

- 80% des patients bénéficient des aides à domicile ou auxiliaires de vie principalement du CCAS
- 22 % des patients bénéficient du portage de repas
- 14 % des patients bénéficient de kinésithérapie (28% en 2021 pénurie de kiné à domicile)
- 8% des personnes prises en charges bénéficient d'une mesure de protection (curatelle tutelle...)
- 1% des patients bénéficie de l'équipe ESA (équipe spécialisée Alzheimer)
- 2% des patients se rendent en accueil de jour

Les trois quarts des patients bénéficient d'une aide technique permettant de compenser certaines des déficiences ou faciliter les soins (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, aménagement des salles de bain ...).

LES AIDES HUMAINES ET TECHNIQUES PA



LES SOINS ET SERVICES FOURNIS PAR LE SSIAD

Les soins infirmiers représentent près de 20% de la totalité des soins. Les soins d'hygiène et de nursing restent majoritaires et sont réalisés par les aides-soignants.

- Les soins d'hygiène et de confort pour 98% des patients
- Mobilisation des patients et aide aux transferts
- Soins relationnels et éducatifs
- Prévention
- Prise en charge des problèmes d'élimination
- Suivi des traitements, soins techniques infirmiers (injections pansements, perfusions,)
- La surveillance nutritionnelle et l'aide à l'alimentation
- L'accompagnement en fin de vie

ORIGINE DES PRISES EN CHARGES

Sur l'année 2022, pour le secteur personnes âgées 84 nouvelles demandes de prise en charge, et 53 ont été acceptées

Pour le secteur personnes en situation de handicap 2 nouveaux dossiers de demandes dont 1 refus.

- **La demande émane essentiellement de nos partenaires et particulièrement du centre de coordination gérontologique** (soit au cours des commissions mensuelles avec les différents partenaires soit par appel direct des coordinatrices de la coordination gérontologique, ou du service « séniors »).
- Viennent ensuite les demandes de la famille, des voisins (souvent orientées par les travailleurs sociaux).
- Les établissements de santé
- Les médecins traitants

DÉLAIS D'ATTENTE

- 20% 8 jours
- Entre 8 jours et 1 mois 25%
- De 1 à 2 mois 33%

- Au-delà de 2 mois 22%
- Nous constatons une diminution de la durée d'attente entre la demande de prise en charge et le moment où le SSIAD intervient par rapport à l'an dernier, (durée qui s'était considérablement allongée en 2021)

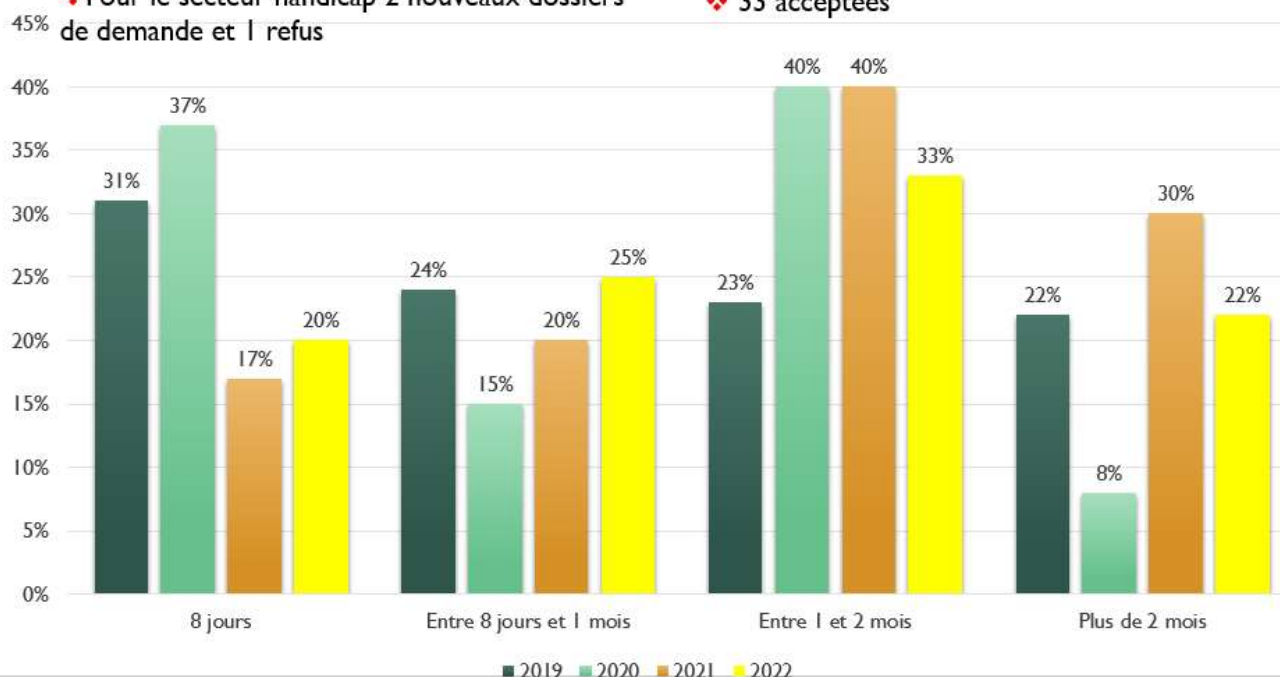
ÉCHÉANCE ENTRE LA DEMANDE ET LA PRISE EN CHARGE

En 2022 : 84 nouvelles demandes de prise en charge :

- ❖ 31 non satisfaites
- ❖ 53 acceptées
- ❖ Pour le secteur handicap 2 nouveaux dossiers de demande et 1 refus

En 2021 : 72 nouvelles demandes de prise en charge :

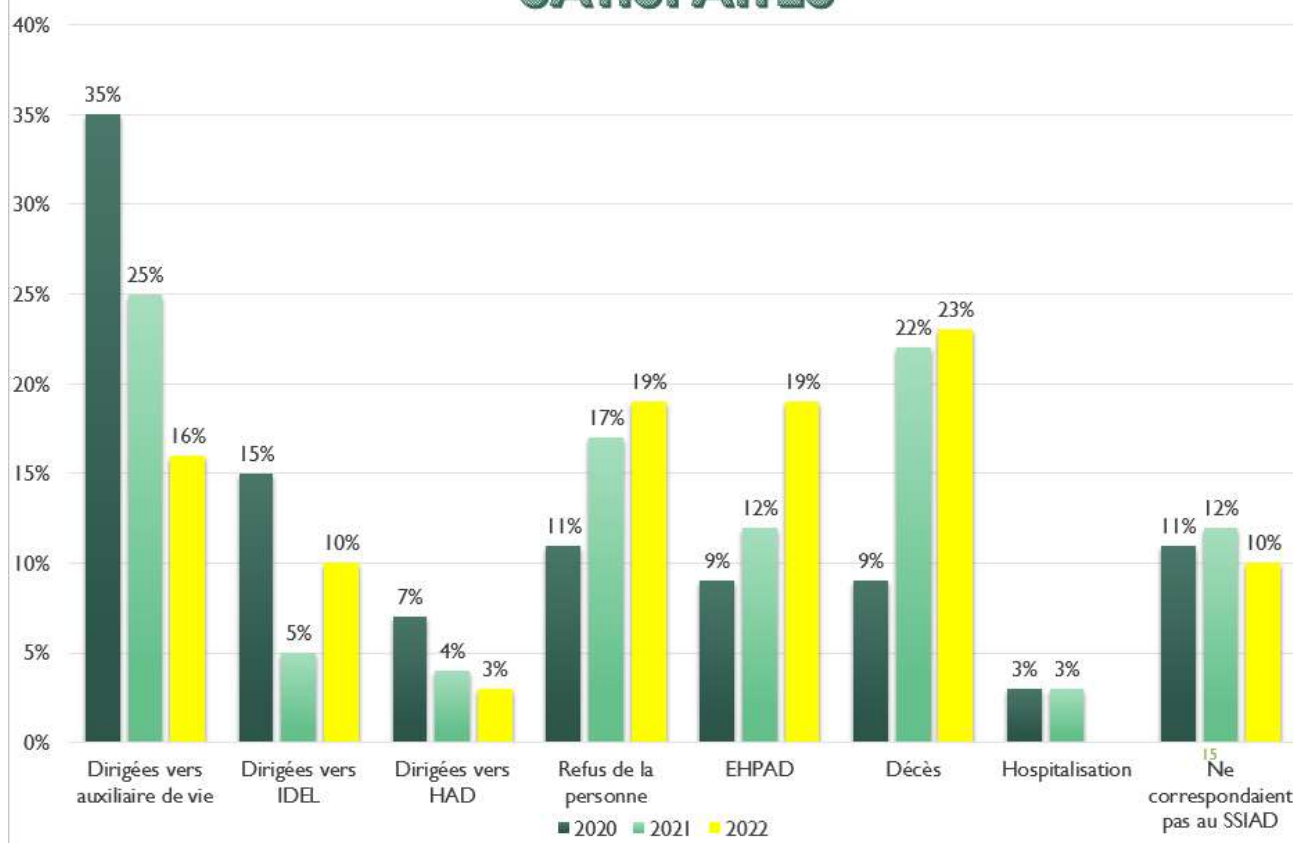
- ❖ 39 non satisfaites
- ❖ 33 acceptées



Concernant les demandes non satisfaites :

- 16% ont été dirigées vers des services d'auxiliaires de vie lorsque les besoins correspondaient
- 10% dirigées vers des IDEL (**5% 2021**) hausse de cette solution par rapport à l'année dernière (5% en 2021) les IDE libéraux ont été très sollicités par la campagne de vaccination Covid19 en 2020 et 2021
- 3 % dirigées vers l'HAD
- 19% de refus par la personne concernée
- 19 % EHPAD
- 23% décès) **cette hausse peut s'expliquer d'une part par l'état de santé très dégradé au moment de la demande et d'autre part par des refus d'hospitalisation, des sorties d'hospitalisation prématurées faute de personnel et de lits disponibles lié à la crise sanitaire comme en 2021**
- 10% des demandes ne correspondaient pas aux interventions du ssiad

DEMANDES DE PRISES EN CHARGE NON SATISFAITES

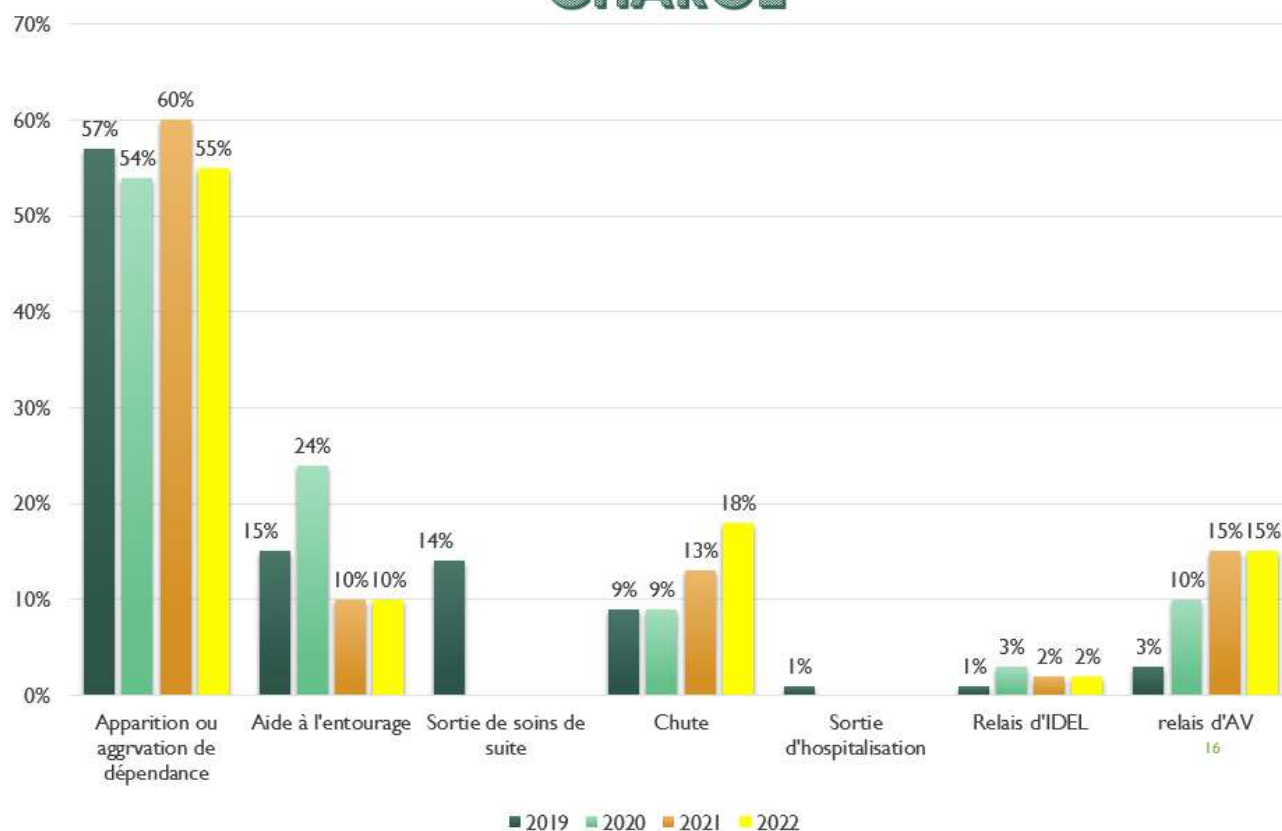


CIRCONSTANCES PRINCIPALES DES NOUVELLES PRISES EN CHARGE

65% des nouvelles prises en charges proviennent du domicile et 35% à la sortie d'un établissement de santé (identique à 2021)

- L'apparition ou l'aggravation de dépendance 55%
- L'aide à l'entourage 10%,
- Suite à une chute 18%
- Relais d'infirmière libérale 2%
- Relais d'un service d'auxiliaires de vie 15%)

CIRCONSTANCES PRINCIPALES DES PRISES EN CHARGE



OBJECTIFS RÉALISÉS 2022

LES SALARIÉS :

POURSUITE DE QUELQUES MESURES MISES EN PLACE EN 2020 PENDANT LA CRISE SANITAIRE

- Réunions d'équipe en 1 seul groupe
- Poursuite du télétravail pour les administratives (2 personnes)
- Poursuite de la surveillance renforcée du personnel (Test PCR et / ou antigéniques en cas de symptômes ou de cas contact covid+)
- Equipements de protections individuelles
- « Massages de bien-être au travail » à raison d'un fois par semaine dans le cadre de la qualité de vie au travail
- Les **formations aux gestes et secours d'urgence** : 4 aides-soignants
- Une **aide-soignante** a été formée pour être référente PRAPS (Prévention des risques liés à l'activité physique) ce qui avait été préconisé par l'étude réalisée avec la médecine du travail.
- Une **aide-soignante** : prévention des TMS module en appartement thérapeutique
- Une **infirmière** formée « plaie et cicatrisation »
- Nous avons terminé l'étude géronidif pour le ssiad renforcé (en attente des résultats)

REVALORISATION SALARIALE :

Devant la pénurie de personnel soignant et dans un contexte national de crise sanitaire liée à la COVID19, des revalorisations salariales ont commencé à être mises en place en 2021 et se sont poursuivies sur l'année 2022.

327 € brut d'augmentation salariale pour les aides-soignants

Entre 290 € et 308€ brut pour les infirmières selon l'ancienneté

Nous commençons à voir « un léger bénéfice » de ces revalorisations qui semblent rendre plus attractifs ces métiers du soin.

LES USAGERS :

- Nous avons poursuivi les rappels de la vaccination contre la covid19 de nos usagers.
- Un questionnaire de satisfaction a été distribué entre le 29/11/2022 et 31 décembre 22 l'analyse montre :
- Un **taux de réponse en hausse 52%** par rapport au précédent (33%)
- 95% des usagers déclarent que le ssiad a un rôle primordial dans leur maintien au domicile
- Les **points satisfaisants** : la fréquence d'intervention correspond aux besoins
Les soins sont de qualité, la relation avec les soignants est très satisfaisante

Les habitudes de vie, l'intimité, la confidentialité sont bien respectées
La douleur est bien prise en compte

- **Les points d'amélioration** : toujours les horaires de passages qui restent problématiques
Le choix du soignant qui ne peut pas être toujours le même

RÉSEAU PARTENAIRES :

Avec nos différents partenaires, nous avons réalisé :

- Alliance hospitalière 2 réunions en Visio
- 2 rencontres avec les nouveaux partenaires du territoire (la médiatrice de la maison familiale UDAF92, la nouvelle directrice de l'EHPAD la Chesnaye)
- 2 réunions CPTS (Assemblée générale, ...)
- Secteur handicap 2 réunions avec la chargée de projet handicap de la ville et signature de la charte ville-handicap
- Participation au groupe de travail sur la santé mentale et participation à la soirée débat
- 3 visites de synthèse au domicile avec les coordinatrices gérontologiques et /ou les travailleurs sociaux de L'APA / le réseau ASDES, l'équipe mobile de soins palliatifs de NDL
- Participation à 6 commissions de suivi de la coordination gérontologique (18 situations du SSIAD évoquées) en Visio
- 3 rencontres ssiad/saad
- 1 réunion informative sur le dispositif de lutte contre l'isolement
- Participation à la filière gériatrique « 92 centre sud » (1 réunion)
- 6 Rencontres inter ssiad
- 4 participations aux réunions FEHAP en visio (actualités sociales, crise sanitaire, mesures Ségur de la santé...)
- 1 réunion avec l'ARS (réforme du financement des ssiad)

OBJECTIFS 2023

- Limiter les accidents de travail et arrêts maladie liés aux TMS
Une soignante référente PRAPS dans la prévention des TMS (troubles musculo squelettique) a été formée au sein de notre équipe pour mettre en place des groupes de travail dans l'objectif de créer des grilles de repérage des risques professionnels ainsi que des grilles d'évaluation des contraintes.
- Poursuite des séances « massages de bien-être au travail »
- Formations de soignants pour la mise en place de référents (handicap, douleur...)
- Suite à l'analyse d'évènements indésirables (plaies chroniques) en 2021, nous avons envoyé une de nos infirmières en formation sur « les plaies et cicatrisation » et nous prévoyons de former des aides-soignants « sur le rôle de l'aide-soignant dans la prise en charge des patients porteurs de plaies chroniques »
- Signature du CPOM => La signature du CPOM prévue en janvier 2020 est toujours en attente
- Poursuite du télétravail à raison d'un ou deux jours par semaine pour les administratifs (bénéfice sur le temps de trajet)
- Projet de création d'un GSMS dans le cadre de la réforme des ssiad avec la création des services autonomie

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2022 comme la précédente a été marquée par une pénurie de personnels soignants, « une équipe vieillissante » des départs, des difficultés de recrutement.

Au 31 décembre 2022, **la moyenne d'âge du personnel** du SSIAD est de 46 ans l'ancienneté moyenne est de 18 ans

- 3% des salariés ont plus de 64 ans
- 15% des salariés ont entre 60 ans et 64 ans
- 26% des salariés entre 55 ans et 59 ans
- 11% des salariés entre 50 ans et 54 ans
- 14% des salariés entre 40 ans et 49 ans
- 17% des salariés entre 30 ans et 39 ans
- 14% des salariés entre 20 ans et 29 ans

Les mouvements :

4 départs :

- 1 licenciement pour abandon de poste
- 1 rupture conventionnelle (pour changement de région)
- 1 démission
- 1 départ à la retraite

2 embauches en CDI

3 embauches en CDD de 6 mois

Actuellement nous avons 3 postes d'aide soignants à pourvoir compte tenu des 3 longs arrêts maladie (> à 1 an)

Et 1 poste d'infirmier à pourvoir

Les absences :

Concernant notre structure cette année encore nous avons dû faire face à un taux élevé d'absentéisme.

Et sommes toujours confrontés à des difficultés de recrutement malgré les avantages mis en avant de notre structure tels que :

Remboursement à 100 % du passe Navigo

Prise en charge à 100 % de la cotisation mutuelle pour le salarié

Bien qu'un léger effet positif de la revalorisation salariale se fasse sentir ces derniers mois

<u>MOTIFS D'ABSENCE</u>	<u>NOMBRE DE JOURS</u>
Maladie courtes durée < 6 jours	11 (5 en 2021)
Maladie moyenne durée de 7 jours à 6 mois	324 (653 en 2021)
Maladie > à 6 mois	459 (240 en 2021)
Accident de travail	483 (400 en 2021)
Maternité	119
Congés exceptionnels (événements familiaux)	4 (4 en 2021)
Congés enfants malades	6 (6 en 2021)
Absences injustifiées	129 (47 en 2021)

Le taux d'absentéisme pour 2022 est de 15.5%

L'association a fait appel à 3 CDD de longue durée et aux intérimaires afin de pallier en partie les différentes absences (congrés, maladie, accidents du travail...).

Accueil des étudiants :

Le Ssiad a accueilli 4 étudiants en soins infirmiers (IFSI de l'Hôpital Foch et IFSI de la croix rouge)